

REACH et le rôle des organisations syndicales

Joël Decaillon,
Secrétaire confédéral
de la CES

Après dix années environ de discussions intenses au niveau de l'UE, la réforme de la législation européenne sur les produits chimiques a finalement été adoptée par le Parlement et le Conseil en décembre 2006. Cette nouvelle réglementation, dénommée REACH, établit un système complet pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. Conformément au système REACH, les entreprises fabriquant ou important des substances chimiques en quantités égales ou supérieures à une tonne par an sont tenues de faire enregistrer de telles substances pour démontrer que celles-ci peuvent être utilisées en toute sécurité. De plus, les producteurs de substances très préoccupantes (comme des cancérogènes ou des substances toxiques s'accumulant dans l'environnement) devront obtenir une autorisation avant de pouvoir les utiliser et de les mettre sur le marché. Une nouvelle agence européenne sera instituée à Helsinki pour gérer la réglementation REACH, qui entrera en vigueur dans les 27 pays de l'UE en juin 2007.

La Confédération européenne des syndicats (CES) se félicite de l'adoption de REACH et de son principe fondamental qui renverse la charge de la preuve sur l'industrie. La réforme REACH offre à l'Europe l'opportunité d'adopter une approche socialement plus responsable de la gestion des risques chimiques. Elle place l'UE sur le chemin du développement durable en privilégiant une économie plus attentive aux impacts de l'industrie chimique sur la santé et l'environnement. Le texte adopté répond à certaines attentes majeures de la CES, qui réclamait notamment des mesures pour garantir la qualité des données fournies par les producteurs et des mesures en faveur des PME. Citons, par exemple, le principe OSOR qui, en exigeant un seul enregistrement par substance permet le partage des données et des coûts d'enregistrement ou la création de centres d'assistance nationaux.

Par ailleurs, la CES déplore que le texte final ne permette pas d'améliorer significativement la protection de la santé des travailleurs. Un certain nombre d'améliorations importantes proposées par la CES, et soutenues par le Parlement jusque dans les dernières semaines de la procédure de co-décision, sont tombées dans l'oubli à la suite de pressions exercées par l'industrie chimique.

■ **Autorisation et principe de substitution :** les entreprises pourront continuer à utiliser certaines substances à très haut risque même s'il existe des solutions de rechange plus sûres, ce qui est incompatible avec le principe de substitution défini dans la législation en vigueur sur la protection des travailleurs.

■ **Rapport sur la sécurité chimique :** des informations essentielles pour garantir la sécurité des travailleurs ne seront disponibles que pour un tiers des 30 000 substances couvertes par REACH. Les 20 000 substances produites en faibles quantités (inférieures à 10 tonnes par an) ne nécessiteront pas de rapport sur la sécurité chimique, qui constitue pourtant un instrument permettant d'améliorer la sécurité des travailleurs.

■ **Devoir de vigilance :** ce principe général qui devait s'appliquer à la totalité des produits chimiques présents sur le marché (y compris ceux fabriqués en quantité inférieure à 1 tonne par an, qui ne relèvent pas du système REACH) a été réduit à une déclaration d'intention (un considérant).

La CES a été présente tout au long du débat sur REACH. Elle a prouvé qu'elle était un acteur important et incontournable dans les discussions politiques. La position commune de la CES adoptée par ses comités exécutifs de mars et décembre 2004 a été largement diffusée auprès des décideurs, tandis que sa promotion dans l'ensemble de l'Europe était assurée de façon continue par les représentants des organisations syndicales.

La CES a organisé deux importantes conférences sur REACH, auxquelles des institutions européennes et les principales parties prenantes ont participé (mars 2005 et septembre 2006). Outre les nombreuses publications expliquant le système REACH ainsi que les enjeux de la réforme (brochure dans 12 langues de l'UE, newsletters etc.), la CES et son institut de recherche ont également publié une importante étude réalisée pour évaluer l'impact de REACH et ses bénéfices pour la santé des travailleurs. Cette étude montre que REACH permettrait d'éviter 50 000 cas de maladies respiratoires professionnelles et 40 000 cas de dermatoses professionnelles dues à l'exposition à des produits chimiques dangereux en Europe chaque année. Elle a été bien accueillie par la Commission, le Parlement et le Conseil qui l'ont utilisée.

La CES a aussi participé activement, avec d'autres parties prenantes, au groupe de travail de la Commission sur l'évaluation complémentaire de l'impact de REACH (aspects microéconomiques de la réforme) et, depuis 2004, au groupe de travail de la Commission sur la préparation de REACH. Aujourd'hui, la CES est encore impliquée dans différents projets de mise en œuvre de REACH. Elle va continuer à travailler aux niveaux national et européen par l'intermédiaire de ses membres pour s'assurer que la réforme est correctement appliquée. Elle poursuivra également ses entretiens avec les autorités européennes et les employeurs sur les moyens d'y apporter des améliorations.

La réforme REACH a fait l'objet de la plus intense campagne de lobbying jamais organisée par l'industrie au sein des institutions européennes. Défendant une position équilibrée, la CES a résisté au chantage habituel sur l'équation "progrès en matière de sécurité et de santé + protection de l'environnement = perte d'emplois".

Avec son étude sur l'évaluation de l'impact de REACH et de ses bénéfices, la CES a démontré que l'industrie évitera des pertes de production si REACH parvient à réduire les maladies professionnelles provoquées par des produits chimiques et que la substitution de produits chimiques dangereux stimulera

l'innovation et l'emploi dans le secteur de la chimie (des emplois de qualité).

À travers sa participation incessante aux débats sur REACH, le mouvement syndical a rappelé aux décideurs et aux employeurs que l'avenir de l'industrie européenne ne saurait être exclusivement déterminé par les exigences de la compétitivité et que la croissance économique ne doit pas être réalisée au détriment de la santé publique, professionnelle et environnementale. Ce message est d'une importance capitale pour la crédibilité des organisations syndicales aux yeux des citoyens européens et pour l'avenir du syndicalisme. ■

Les publications du département Santé et Sécurité sur REACH



REACH au travail. Les bénéfices potentiels de la nouvelle politique européenne sur les agents chimiques pour les travailleurs

Tony Musu

ETUI-REHS, 2006, 2^e édition, version actualisée
36 pages, 17 x 24 cm, ISBN : 2-87452-015-2

Le département Santé et Sécurité a publié en 2006 une nouvelle édition actualisée de la brochure *REACH au travail*. Cette nouvelle version dresse un état des lieux de l'ambitieux projet de réforme du commerce des substances chimiques. La brochure revient notamment sur les débats houleux qui ont précédé les votes importants intervenus en novembre et décembre derniers au Parlement et au Conseil européens. Enfin, elle épingle les avancées et les reculs du texte amendé en termes de protection de la santé des travailleurs.



The impact of REACH on occupational health with a focus on skin and respiratory diseases

Simon Pickvance et al., Université de Sheffield (publié en anglais uniquement)

Coédition CES/ETUI-REHS, 2005
76 pages, 21 x 29,5 cm, ISBN : 2-87452-008-x

Réalisée par des chercheurs de l'Université de Sheffield, cette étude est consacrée aux bénéfices de REACH pour la santé des travailleurs, elle se focalise sur les maladies respiratoires et de la peau. On y apprend, entre autres, que 90 000 cas de maladies professionnelles pourraient être évitées en Europe, soit une économie de 3,5 milliards d'euros sur 10 ans pour l'Europe des 25. Cette étude confirme que les maladies professionnelles provoquées par les produits chimiques représentent un problème très sérieux dans tous les pays de l'Union européenne.



REACH au travail. Les syndicats réclament une politique européenne plus ambitieuse pour les produits chimiques

Newsletter HESA, Numéro spécial, N° 28, octobre 2005

Compte rendu de la conférence sur REACH organisée par la Confédération européenne des syndicats les 11 et 12 mars 2005.

La Newsletter est téléchargeable gratuitement sur notre site :

<http://hesa.etui-rehs.org> > Newsletter

Pour les commandes des publications :

<http://hesa.etui-rehs.org> > Publications

ou ghofmann@etui-rehs.org